Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

CONVENTION
relative à l'attribution d'une subvention

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont le siège est situé Square Mozart à Draguignan, représentée par son Président en exercice, Olivier Audibert-Troin, habilité à cet effet par la délibération n° du conseil communautaire du 29/06/2017,

ci-après dénommée « La CAD »,

et

le Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, association loi 1901 déclarée en Préfecture des Bouches-du-Rhône le 3 décembre 2002 sous le n° W131002907, domicilié Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée – Domaine de l'Arbois – CS 90646 – 13547 Aix-en-Provence Cedex 4, représenté par le Président du Directoire, Monsieur Alain CHARTIER, dûment habilité par les statuts de l'association signés le 17 novembre 2008,

Ci-après dénommé «Le CRIGE. PACA ».

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du CRIGE signés le 24 Novembre 2015,

VU la demande de subvention du CRIGE PACA en vue de la réalisation des actions décrites à l'article 1 de la présente convention,

VU la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne,

VU l'ordonnance du 21 octobre 2010 transposant la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive « inspire » qui impose aux autorités publiques de recenser leurs données géographiques numérisées, de les rendre consultables en ligne pour tous et de les partager entre elles,

VU la délibération n° du 29 Juin 2017, décidant d'accorder une subvention pour la réalisation de ces actions,

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

ARTICLE 1 – Objet

Le plan d'action général du CRIGE pour l'année 2017 se décline en actions et mesures rattachées à missions :

Mission Données (Production/Usages/services)

PRODUCTION D'UNE BASE REGIONALE DE DONNEES OUVERTES DES DOCUMENTS D'URBANISME ET ALIMENTATION DU GEOPORTAIL DE L'URBANISME

- Suivi du marché de numérisation sur les Bouches-du-Rhône et le Var.
- Relations avec les EPCI et communes visés par le marché (suivi des conventions CRIGE-EPCI).
- Recette des données (outil de qualification interne).
- Recherche d'une méthode de généralisation des données (intégration SRADDET, SCOT, PLUi).
- Organisation de barcamp départementaux avec l'appui des DDT(M).
- Participation au COPIL national de suivi du GPU (CEREMA – MEEM).
- Animation du groupe de travail DOCURBA du pôle métier URBANISME

APPUI A LA PRODUCTION ET VALORISATION DE DONNEES D'OCCUPATION DU SOL

- Accompagnement méthodologique et juridique des pilotes de démarches de MOS
- Recette du fichier OCSOLREG et de fichiers d'évolution sur la période 2006-2013.
- Rédaction d'une notice d'utilisation et d'outils d'intégration (TOOLBOX).
- Participation aux travaux des GT nationaux OCSOL (CNIG – CEREMA).
- Animation du GT OCSOL du pôle Urbanisme.
- Organisation d'un séminaire de restitution des données OCSOLREG (1 journée).
- Création et gestion d'un blog sur les OCSOL en PACA (sur le modèle Litto3D).
- Réalisation d'un support vidéo promotionnel sur les OCSOL-PACA.

CO-PRODUCTION D'UNE BD REGIONALE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Analyse des bases de données existantes.
- Mise en place et test d'une méthode de co-production d'une base régionale harmonisée.
- Déploiement de la méthode sur des territoires pilotes (département 04 et métropole AMP).

INVENTAIRE ET USAGES DES DONNEES HABITAT/LOGEMENT

- Mise en place d'un catalogue des données disponibles et de leurs conditions d'accès.
- Négociation avec les producteurs pour l'amélioration des bases de données disponibles.
- Co-animation d'ateliers « parcours résidentiel » avec les EPCI et les Agences d'Urbanisme.

DEPLOIEMENT D'UN GUICHET REGIONAL EQUIPEMENTS COLLECTIFS (EQUIPCO)

- Consolidation du projet ERP sur le pays dignois et extension aux EQUIPCO.
- Mise en place d'un nouveau pilote sur la métropole AMP.
- Développement d'un guichet EQUIPCO en PACA (sur le modèle du guichet ERP de l'IGN).
- Organisation d'un Barcamp EQUIPCO régional.

APPUI AU DEPLOIEMENT DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS/DT-DICT)

- Veille sur les méthodes et l'organisation de création du PCRS.
- Participation au groupe de travail national PCRS (CNIG/Afigéo).
- Accompagnement des acteurs locaux : information et appui technique à la mise en œuvre du plan. Alimentation et actualisation du vadémécum publié en 2016.
- Promotion du vadémécum (associations des maires, congrès d'élus,…).
- Action pour la standardisation des modèles locaux par le niveau national (CNIG).
- Animation du pôle métier RESEAUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

ACHEVEMENT DE LA BD-SOL REGIONALE

- Animation d'un groupe de travail sur la valeur agronomique des sols (lancement fin 2016)
- Analyse du potentiel des images satellitaires pour l'achèvement de la BD-SOL régionale.
- Animation du pôle métier AGRICULTURE

UTILISATIONS DU REFERENTIEL PARCELLAIRE GRAPHIQUE (RPG)

- Mise en place d'un groupe de travail sur les données du Référentiel Parcellaire Graphique
- Modalités d'accès aux données et types d'usages

ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DU PÔLE METIER MER & LITTORAL

- Relance du groupe de travail sur la cartographie du Domaine Public Maritime.
- Constitution d'un catalogue des données sur la Mer et le Littoral.
- Préparation du colloque national MerIGéo avec le SHOM (2,5 jours).
- Veille sur les usages des données satellitaires et du LIDAR terrestre pour la production de données.

VALORISATION DES DONNEES LITTO3D

- Animation du club des utilisateurs de litto3D en Région
- Gestion du blog Litto3D (volet façade méditerranéenne
- Organisation de sessions de formation locale Litto3D

DEPLOIEMENT D'UN GUICHET DESSERTE FORESTIERE

- Tournée des départements et montage de partenariats locaux (CD, EPCI, communes).
- Relance du partenariat CRIGE/PONT sur les liens entre desserte/DFCI.
- Développement d'un guichet Desserte (sur le modèle des guichets ERP et Adresse)

BASE DE DONNEES COMMUNE PRORIETE FORESTIERE

- Animation du groupe de travail sur la propriété forestière
- Méthode pour la production d'une base de donnée PF publique/privée

APPUI AU DEPLOIEMENT DE LA BD TOPAGE

- Formalisation et valorisation des remontées des 4 zones d'expérimentation en PACA.
- Suivi de l'intégration des recommandations locales dans le modèle national.
- Accompagnement de l'IGN/ONNEMA au déploiement de la BD TOPAGE en PACA.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DU PÔLE METIER CLIMAT & AIR

- Création d'un catalogue des données sur le Climat et l'Air (ORECCA, CIRAME)
- Finalisation de l'application interactive pour l'accès aux données et études Climat/Air.
- Co-organisation des colloques locaux sur le Climat.

DIFFUSION DU CADASTRE NUMERIQUE

- Collecte et recette du millésime 2017 du plan auprès des 6 DDFIP.
- Mise en forme et intégration des données du plan et de la matrice dans le Géoportail.
- Gestion de la diffusion des données auprès des bénéficiaires (données brutes et flux).
- Refonte des conventions départementales dans une convention régionale actualisée.

INTEGRATION ET DIFFUSION DES DONNES DE L'IGN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

- Formalisation des relations techniques avec l'IGN pour la diffusion des données dans le cadre de la licence Autorités Publiques Locales(APL).
- Mise en place et montée en charge d'une diffusion des données en flux
- Echanges techniques sur la diffusion des données volumineuses (orthophotographies)

DEPLOIEMENT DE LA **BASE ADRESSE NATIONALE (BAN)**

- Participation aux OpenLab BAN trimestriels (IGN/La Poste)
- Participation aux groupes de travail nationaux (CNIG, Afigéo, Etalab)
- Appui technique aux communes et aux EPCI pour l'alimentation du Guichet Unique BAN
- Organisation de Barcamps Adresse dans les départements

Mission Expertise et Support technique

APPUI A L'APPLICATION DE LA **DIRECTIVE INSPIRE**

- Appui aux EPCI pour la mise en œuvre des services de données INSPIRE.
- Mise en œuvre de la passerelle INSPIRE/Open data pour la diffusion des données.
- Test des services INSPIRE sur le Géoportail (rapportage national).

FOURNITURE DE SERVICES SUR **LA QUALITE DES DONNEES**

- Ouverture et maintenance de services de qualification.
- Intégration des standards en vigueur dans la chaîne de qualification.
- Accompagnement des producteurs à la qualité des données.

ACCOMPAGNEMENT A **L'OUVERTURE DES DONNEES GEOGRAPHIQUES**

- Appui technique et juridique aux producteurs locaux sur l'open data géographique.
- Relais des politiques nationales (Lois Macron, Lemaire, Notre,…).
- Organisation de Barcamps Géodatas dans les territoires.

MISE EN PLACE D'UNE **INFRASTRUCTURE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES OUVERTES (IDGO)**

- Suivi du marché de développement de l'IDGO régionale.
- Rédaction des CCTP des marchés subséquents et suivi des développements.
- Gestion des liens d'interopérabilité avec les portails partenaires.

MAINTENANCE DU **GEOPORTAIL**

- Gestion et évolution des liens d'interopérabilité du portail actuel
- Montée en charge des flux de données
- Publication de la nouvelle page d'accueil du portail
- Maintenance et mise à jour des contenus (données et contenu éditorial)

SUPPORT AUX USAGERS

- Support téléphonique.
- Support mail.
- Rédaction guides et fiches techniques.

Mission Animation de réseaux

PARTICIPATION AUX **DISPOSITIFS PARTENARIAUX REGIONAUX**

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

- Partenaire Marché Région/Agences d'Urbanisme (Fiche Appui à l'ingénierie).
- Membre du COPIL Urbansimul
- Membre du COPIL du Système d'Information Territorial (SIT) des PNR.
- Membre du Centre d'Expertise Métropolitain (AGAM-AUPA)

APPUI AU **RESEAU CONNAISSANCE ET TERRITOIRES**

- Organisation d'un séminaire Données des systèmes d'Observation.
- Organisation d'un séminaire Données pour les schémas de planification.
- Organisation de barcamp collecte d'études et données dans les pôles métiers

APPUI AU **PARTENARIAT REGION/UNIVERSITES**

- Appui à l'organisation d'un Géocamp dans le cadre des States of the Map d'OSM.
- Appui au fonctionnement d'un Géolab Territoires Intelligents.

ANIMATION DU **RESEAU GEOMATIQUE REGIONAL**

- Organisation du Comité Technique Consultatif (1) et des Comité Techniques Exceptionnels (4)
- Organisation des plénière des pôles métiers
- Relations avec les Animateurs des Pôles
- Valorisation des travaux du réseau (Newsletter)

ANIMATION DES **RESEAUX GEOMATIQUES DEPARTEMENTAUX**

- Co-animation du réseau des géomaticiens du Var
- Appui au réseau des géomaticiens des Alpes du Sud
- Appui au projet GéoMAS
- Appui à la mise en place du SD-SDNUM du département des Hautes-Alpes
- Appui à la mise en place d'un réseau des géomaticiens des Alpes-Maritimes

PARTICIPATION AUX **RESEAUX SUPRA-REGIONAUX**

- Participation à la gouvernance de l'AFIGEO (vice-présidence Pôle Usage - Réseaux des CRIGEs).
- Membre des Commissions de travail du CNIG (6 réunions/an).
- Membre du COPIL du MASTER SILAT (2 réunions/an).
- Membre du Conseil d'Administration de GéoOccitanie (2 réunions/an).

ARTICLE 2 – Modalités financières

Le montant de la subvention est de 8 625 € pour l'année 2017. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement.

Le versement de la subvention sera effectué après notification de la convention préalablement signée par les deux parties.

La Communauté d'agglomération procèdera au règlement par virement au compte bancaire ouvert à la Caisse d'Epargne d'Aix-en-Provence n° 11315 00001080044551543 5, à l'ordre du CRIGE PACA.

ARTICLE 3 – Date d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2017. Elle prend effet à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

ARTICLE 4 – Obligations de l'association

L'association CRIGE- PACA s'engage :

- à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Communauté d'agglomération ne puisse être recherchée,
- à adresser à la communauté d'agglomération dans les six mois suivants la clôture de l'exercice :

-afin de satisfaire aux obligations de l'article L3313-1 du CGCT et de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, les bilans et leurs annexes, certifiés conformes par le commissaire aux comptes de l'association,

-en vertu des dispositions de l'arrêté du 24 mai 2005, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de cette subvention,

- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté d'agglomération de la réalisation des actions notamment l'accès aux documents comptables et administratifs,
- à faire apparaitre le soutien de la Communauté d'agglomération quels que soient les moyens de communication utilisés pour en informer le public et les professionnels,
- à produire un rapport d'exécution de la mesure financée.

ARTICLE 5 – Modifications

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 6 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations réciproques convenues à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois.
La convention sera résiliée de plein droit dans le cas où l'association fait l'objet d'une cessation d'activité, d'une liquidation judiciaire ou d'une dissolution.

ARTICLE 7 – Reversement d'une partie de la subvention

Dans le cas où l'association n'aurait pas employé la subvention ou partie de celle-ci en vue de l'objet prévu et dans les délais impartis pour son utilisation, la Communauté d'agglomération pourra demander le reversement de tout ou partie de la subvention allouée.

ARTICLE 8 – Résolution des conflits

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.
A défaut d'accord amiable, toute contestation qui s'élèverait entre les parties relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Draguignan.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

Fait à Draguignan, en deux exemplaires originaux, le

Signatures :

Pour l'association CRIGE PACA Le Président du directoire Alain CHARTIER	Pour la Communauté d'agglomération Le Président, Olivier AUDIBERT-TROIN